



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 41934

Texte de la question

M. Jacques Domergue appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la situation administrative des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée. Touchant près de 800 000 personnes selon les statistiques, cette maladie ne touche pas exclusivement des personnes âgées mais peut concerner des sujets assez jeunes. Dès lors, pour ces derniers, la perte d'autonomie n'est pas liée au critère d'âge habituellement reconnu. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser quelle sera la caisse qui aura en charge ces patients.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Domergue](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41934

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juin 2004, page 4636